RÈGLEMENT 2027

Article 1 : Organisation 2
Article 2 : Programme des épreuves 2
Article 2.1 Trails officiels 5
Article 2.2 L'Odyssée Néandertal 24h solo, Les clans de Néandertal 24h équipe de 3, Australo 12h solo de jour et Lucy 12h solo de nuit 6
Article 2.3 Chasseur cueilleur (courses enfants) 6
Article 3 : Inscriptions 6
Article 3.1 Processus d'inscription 7
Article 3.2 Catégories d'âges 7
Article 3.3 Documents à fournir 7
Article 3.4 Tarifs 8
Article 3.5 Changement de course 9
Article 3.6 Transfert de dossard 9
Article 3.7 Garantie annulation d'inscription 10
Article 3.8 Liste d'attente 10
Article 4 : Matériel obligatoire 10
Article 4.1 Bâtons 13
Article 4.2 Sac délestage Château de Bruniquel / Ferrières / Gauterie 13
Article 5 : Déroulement des courses 13
Article 5.1 Parking / Covoiturage 13
Article 5.2 Remise de dossard 13
Article 5.3 Dotations 14
Article 5.4 Dossards 14
Article 5.5 Départ 14
Article 5.6 Parcours 14
Article 5.7 Balisage 15
Article 5.8 Chronométrages intermédiaires et Suivi Live 15
Article 5.9 Mise hors course du coureur par l'Organisation 15
Article 5.10 Abandon volontaire 15
Article 5.11 Sécurité 16
Article 5.12 Bases vie, points de ravitaillement et zones publiques 16
Article 5.13 Assistance personnelle 19
Article 5.14 Douche 19
Article 5.15 Buvette 19
Article 5.16 Repas 19
Article 5.17 Ecologie 19
Article 6 : Classements et récompenses 20
Article 6.1 Classement des Trails 24h solo et en équipe ainsi que les Trails de 12h jour et nuit 20
Article 6.2 Récompenses des trails 20
Article 6.3 Trophées perpétuels 21
Article 6.4 Jury d'épreuve 21
Article 6.5 Contrôle anti-dopage 22
Article 6.6 Pénalisation et disqualifications 22
Article 6.7 Réclamation 24
Article 7 : Enjeux environnementaux et engagements éco-responsables 24
Article 8 : Assurance 25
Article 8.1 Responsabilité civile de l'organisateur 25
Article 8.2 Dommages matériels 25
Article 8.3 Annulation des épreuves 25
Article 9 : Informatique et Liberté – Protection des données personnelles et droit à l'image 26
Article 10 : Conditions générales 26

Article 1 : Organisation

L'association Trail du LOU (association Loi 1901, enregistrée le 26/10/2019 à la Préfecture du Tarn-et-Garonne sous le numéro W822008490) organise (en partenariat avec le Club Athlétique Caussadais) 2 évènements :

- À Bruniquel, la 2ème édition du NéanderTrail durant le week-end du samedi 20 et dimanche 21 mars 2027, composé de 13 épreuves.
- À Loubéjac, la 9ème édition du Trail du Lou durant le dimanche 23 mai 2027, composé de 5 épreuves.

Voici les 13 épreuves qui composent le NéanderTrail :

- **L'Odyssée Néandertal 24h solo** (boucle 28km 1 550m D+) : Un voyage digne d'un aventurier préhistorique.
- **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3** (boucle 28km 1 550m D+) : Solidarité et stratégie pour vaincre le temps.
- **Australo 12h solo de jour** (boucle 28km 1 550m D+) : L'explorateur des premiers temps, capable d'avancer pendant des heures sur des territoires inconnus.
- **Lucy 12h solo de nuit** (boucle 28km 1 550m D+) : La pionnière de l'humanité, symbole d'adaptation et de résistance face à l'inconnu.
- **Combiné Robustus 45km + 36km** : Combiné du grand trail du samedi (45km) avec celui du dimanche (36km).
- **Combiné Ramidus 26km + 10km** : Combiné du petit trail du samedi (26km) avec celui du dimanche (10km).
- **Homo sapiens 45km 2 370m D+** : L'humain moderne, capable d'exploits d'endurance extrême.
- **Erectus 36km 1 950m D+** : Le premier homme à migrer loin et longtemps.
- **Cro-Magnon 26km 1 400m D+** : Chasseur habile, symbole d'agilité. Idéal pour une course rapide et vive.
- **Habilis 10km 400m D+** : Le premier homme à fabriquer des outils. Distance accessible et initiatique.
- **Rando Feu 16km 590m D+** : Symbole d'énergie, de dépassement.
- **Rando Silex 10km 400m D+** : Accessible, conviviale et propice à la découverte.
- **Chasseur-cueilleur (moins de 2km autour du village départ)** : Des courses pour les enfants de 5 à 15 ans.

Article 2 : Programme des épreuves

Pour toutes les épreuves, les départs et les arrivées s'effectuent au Château de Bruniquel, rue du Château, 82800 Bruniquel. Le programme de l'évènement est disponible sur notre site internet www.neandertrail.fr dans la section « Programme ».
Mis à jour régulièrement et définitivement à l'approche de l'évènement, il reprend en intégralité les différents horaires et lieux des courses et des animations.

Les dossards peuvent être retirés chez notre partenaire Running Conseil (Espace Commercial Matras, 2050 avenue de Fonneuve 82000 Montauban), du samedi 13 mars au vendredi 19 mars, de 10h à 19h, (pendant les horaires d'ouverture du magasin) ou sur place à partir de 2 heures avant le départ et jusqu'à 15 minutes avant celui-ci.

Toutes les épreuves se déroulent au rythme de chacun (seule une barrière horaire est mise en place à 12h30 à la Gauterie sur l'**Erectus 36km 1 950m D+** (Km 24,5)) et sans assistance extérieure (en dehors des zones publiques).

Les participants sont en semi-autonomie : ils reçoivent un soutien logistique limité et doivent assumer une part de gestion de leurs ressources. Des points de ravitaillement sont installés sur le parcours afin de proposer de la nourriture et des boissons. Les classements sont également consultables en direct.

Jour & Heure	Épreuve	Distance / D+	Conditions & Catégories	Ravitaillements / Bases de vie	Particularités
Samedi 20 mars 08h00	L'Odyssée Néandertal 24h Trail solo Les clans de Néandertal 24h Trail en équipe de 3 Australo 12h Trail solo de jour	Boucle 28 km 1 550 m D+	Né(e)s avant 31/12/2007, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Ferrières (km 9), Gauterie (km 20), Bruniquel (km 28)	Classement Live Trail, Matériel obligatoire, Interdiction de dormir hors base de vie du château de Bruniquel. Equipe : Relais uniquement aux bases de vie
Samedi 20 mars 10h00	Homo Sapiens 45 km Trail	45 km 2 370 m D+	Né(e)s avant 31/12/2007, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Ferrières (km 9), Notre Dame (km 18), Larroque (km 22), La Palme (km 27), Gauterie (km 38), Bruniquel (arrivée)	Label FFA Bronze, épreuve du Challenge Trail National et du Challenge Tarn-et-Garonne Running Conseil Chronostart, UTMB, ITRA, Classement Live Trail, Matériel obligatoire
Samedi 20 mars 13h00	Cro-Magnon 26 km Trail	26 km 1 400 m D+	Né(e)s avant 31/12/2007, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Ferrières (km 8), Gauterie (km 20), Bruniquel (arrivée)	Challenge Entreprise, UTMB, ITRA, Classement Live Trail, Matériel obligatoire
Samedi 20 mars 13h05	Rando Feu 16 km (non chronométrée)	16 km 590 m D+	Né(e)s avant 31/12/2022	Gauterie (km 10), Bruniquel (arrivée)	Randonnée. Matériel obligatoire, mineurs doivent être accompagnés par un adulte exerçant l'autorité parentale
Samedi 20 mars 16h30	**Cérémonie du podium de l'Homo Sapiens 45 km Scratch + 1er de chaque catégorie**				
Samedi 20 mars 16h45	**Cérémonie du podium du Cro-Magnon 26 km Scratch + 1er de chaque catégorie + Challenge entreprise**				
Samedi 20 mars 20h00	Lucy 12h Trail solo de nuit	Boucle 28 km 1 550 m D+	Né(e)s avant 31/12/2007, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Ferrières (km 9), Gauterie (km 20), Bruniquel (km 28)	Classement Live Trail, Matériel obligatoire, Interdiction de dormir hors base de vie du château de Bruniquel
Samedi 20 mars 21h00	**Cérémonie du podium de l'Australo 12h solo de jour Scratch + 1er de chaque catégorie**				

Jour & Heure	Épreuve	Distance / D+	Conditions & Catégories	Ravitaillements / Bases de vie	Particularités
Dimanche 21 mars 07h30	Erectus 36 km Trail	36 km 1 950 m D+	Né(e)s avant 31/12/2007, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Ferrières (km 9), La Palme (km 18), Gauterie (km 28), Bruniquel (arrivée)	Championnat d'Occitanie de Trail Court, UTMB, ITRA, Classement Live Trail Matériel obligatoire Barrière Horaire à 12h30 au Km28
Dimanche 21 mars 09h00	Habilis 10 km Trail	10 km 400 m D+	Né(e)s avant 31/12/2011, licence FFA ou Pass Prévention Santé	Barracuda (km 4,5), Bruniquel (arrivée)	Championnat d'Occitanie de Trail U18 et U20 Classement Live Trail Matériel obligatoire
Dimanche 21 mars 09h05	Rando Silex 10 km (non chronométrée)	10 km 400 m D+	Né(e)s avant 31/12/2022	Barracuda (km 4,5), Bruniquel (arrivée)	Randonnée. Matériel obligatoire, mineurs doivent être accompagnés par un adulte exerçant l'autorité parentale
Dimanche 21 mars 09h15	**Cérémonie du podium de Lucy 12h solo de nuit** **Scratch + 1er de chaque catégorie**				
Dimanche 21 mars 09h30	**Cérémonie du podium de Les clans de Néandertal 24h en équipe de 3** **Scratch (Masculine, Mixte, Féminine)**				
Dimanche 21 mars 09h45	**Cérémonie du podium de l'Odyssée Néandertal 24h solo** **Scratch + 1er de chaque catégorie**				
Dimanche 21 mars 11h30	Chasseur cueilleur (non chronométrées)	< 2 km (près du château)	Né(e)s 2012–2022, accord écrit des parents	Bruniquel (arrivée)	Courses enfants réservées aux U7 / U10 / U12 / U14 / U16
Dimanche 21 mars 11h45	**Cérémonie de récompenses pour tous les enfants participants**				
Dimanche 21 mars 11h50	**Cérémonie du podium de l'Habilis 10 km** **Scratch + 1er de chaque catégorie + Scratch du Championnat Occitanie Trail U18 et U20**				
Dimanche 21 mars 12h05	**Cérémonie du podium de l'Erectus 36 km** **Scratch + 1er de chaque catégorie + Scratch du Championnat Occitanie Trail Court**				
Dimanche 21 mars 12h15	**Cérémonie du podium des Combinés** **Robustus 45km + 36km / Ramidus 26km + 10km** **Scratch**				

Article 2.1 Trails officiels

L'**Homo sapiens 45km 2 370m D+** est une épreuve du **Challenge National Trail FFA** dans la catégorie Trail Long (épreuve de moyenne montagne).

Le Challenge National Trail, porté par la Fédération Française d'Athlétisme (FFA), rassemble les plus belles épreuves du calendrier français au sein d'un circuit national unique. Il a pour objectif de valoriser la diversité des terrains, l'engagement des organisateurs et la performance des athlètes.

Le Challenge National Trail comprend deux compétitions distinctes : Trail Long et Trail Court.

Pour chacune de ces deux compétitions, 6 épreuves sont réparties sur l'ensemble du territoire français, selon trois typologies de terrains : 2 épreuves en plaine, 2 épreuves en moyenne montagne et 2 épreuves en montagne.

Chaque athlète qui participe à une épreuve du Challenge National Trail et la termine se voit attribuer des points en fonction de son classement : 1er : 200 points, 2e : 175 points, 3e : 150 points … 31e et au-delà : 1 point

Pour être classé au Challenge National Trail, un athlète doit avoir terminé au minimum 3 courses, dans le même format (Trail Long ou Trail Court), avec obligatoirement une épreuve en plaine, une épreuve en moyenne montagne et une épreuve en montagne.

Pour chaque typologie de terrain, deux épreuves sont proposées. L'athlète peut participer à une seule des deux épreuves ou aux deux. S'il participe aux deux épreuves d'une même typologie, seul le meilleur nombre de points obtenu sur ces deux épreuves est retenu pour le calcul de son classement final.

Le classement final est ainsi établi en additionnant les points obtenus sur une épreuve de chacune des trois typologies de terrain, dans le même format.

L'athlète ayant obtenu le plus grand nombre de points est classé premier du Challenge National Trail dans sa compétition.

Les 5 premiers hommes et les 5 premières femmes sont récompensés pour chacune des deux compétitions.

Le Challenge National Trail récompense donc 20 athlètes au total de cette façon :
1er =6 000€, 2ème = 4 000€, 3ème = 3 000€, 4ème = 2 000€ et 5ème = 1 000 €.

La dotation globale représente ainsi 32 000 € pour l'ensemble du Challenge National Trail.



L'**Homo sapiens 45km 2 370m D+** est une aussi une épreuve du Challenge Tarn-et-Garonne Running Conseil Chronostart.

L'**Erectus 36km 1 950m D+** permet la participation au **Championnat d'Occitanie de Trail Court**.

L'**Habilis 10km 400m D+** accueille le **Championnat d'Occitanie de Trail U18 (Cadets) et U20 (Juniors)**. À cette occasion, un sas de départ prioritaire est réservé aux athlètes engagés dans le championnat ainsi qu'aux coureurs disposant d'un indice UTMB Index supérieur à 650 points pour les femmes et 700 points pour les hommes.

Le **Cro-Magnon 26km 1 400m D+** propose le **Challenge Entreprises** qui est un challenge par équipe organisé pour les entreprises ou collectivités afin de mobiliser leurs salariés ou leurs clients autour de la course à pied.

Le Challenge est ouvert aux coureurs licenciés ou non-licenciés.
Une entreprise doit inscrire au minimum 3 coureurs sur le Trail Cro Magnon pour constituer une équipe.
Une entreprise peut inscrire autant de coureurs qu'elle le souhaite et ainsi constituer plusieurs équipes.
Les équipes sont constituées automatiquement selon le classement général : les 3 premiers coureurs de l'entreprise forment l'équipe 1, les 3 suivants l'équipe 2, et ainsi de suite.
Le classement de chaque équipe est obtenu en additionnant les places des 3 coureurs. Il s'agit d'un classement scratch, sans distinction de sexe ou de catégorie d'âge.
Plus le total de points est faible, meilleur est le classement de l'entreprise.
Seuls les temps des 3 meilleurs coureurs d'une entreprise sont pris en compte dans le calcul.
Pour participer, chaque coureur doit cocher « Je participe au Challenge Entreprises » lors de son inscription et renseigner exactement le même nom d'entreprise que ses collègues.
Les inscriptions au Challenge sont possibles dans la limite des dossards disponibles et jusqu'à la date fixée par l'Organisation.

Article 2.2 L'Odyssée Néandertal 24h solo, Les clans de Néandertal 24h équipe de 3, Australo 12h solo de jour et Lucy 12h solo de nuit

A chaque base de vie, on peut se ravitailler, se changer, se faire soigner et voir le classement intermédiaire en direct. Le coureur est libre de gérer son habillement mais uniquement dans les bases de vie. Seule la base de vie du Château de Bruniquel permet de dormir. La course s'effectue seul ou en équipe de 3 coureurs. Pour des raisons d'équité sportive, de sécurité et de respect de l'esprit de l'épreuve, il est strictement interdit aux participants de dormir en dehors des zones prévues par l'Organisation. Les arrêts pour sommeil sont uniquement autorisés dans la base de vie du Château de Bruniquel mise en place par l'Organisation. Tout arrêt ou sommeil sur le parcours (hors de la base de vie du Château de Bruniquel) ou dans des lieux extérieurs (hébergements personnels, hôtels, véhicules, camping-cars, etc.) est formellement interdit. Le non-respect de cette règle entraînera une disqualification immédiate du participant ou de l'équipe. Attention certains équipements sont obligatoires pour participer. Pour des raisons de sécurité, en cas de mauvaise météo et selon les directives de l'Organisation, certains équipements conseillés peuvent devenir obligatoires sur l'intégralité du parcours.

Les équipes sont tenues de respecter les règles communes à tous les coureurs. Chaque équipe doit être constituée de 3 participants, chacun étant une personne distincte. Un seul dossard est attribué par équipe qui sert de témoin de relais et il doit être retiré par l'un de ses membres. Chaque équipe est libre de déterminer son propre ordre et la durée de relais de ses coureurs. Les relais ne peuvent se faire qu'aux bases de vie sous la supervision d'un organisateur. Les déplacements depuis et vers les points de relais sont à la charge des participants.

Article 2.3 Chasseur cueilleur (courses enfants)

Les enfants doivent être accompagnés au départ et à l'arrivée par un adulte exerçant l'autorité parentale.

Article 3 : Inscriptions

L'attention des participants, avant leur inscription, est attirée sur les difficultés des parcours (longueur des tracés, dénivelés, sentiers techniques en pleine nature) et des conditions météorologiques (froid, chaleur, pluie, vents violents...). Ces difficultés nécessitent une bonne préparation physique et une capacité d'autonomie pour assurer la réussite dans ce type d'aventure individuelle.
La participation aux épreuves du NéanderTrail de Bruniquel implique un engagement personnel et :
- L'acceptation expresse et sans réserve du présent règlement
- L'adhésion à la charte éthique du NéanderTrail de Bruniquel, la probité, la sécurité des coureurs, l'entraide entre

coureurs, le respect de la nature et des bénévoles
- Le respect des consignes adressées par l'organisateur aux participants.

Article 3.1 Processus d'inscription

Le NéanderTrail de Bruniquel est limité à 2 000 coureurs.

Les inscriptions aux trails et aux randonnées du NéanderTrail de Bruniquel se font uniquement en ligne sur notre plateforme Njuko : https://in.njuko.com/neandertrail2027 dédiée avec un paiement sécurisé sur la plateforme.

Les inscriptions aux Trails seront closes au plus tard le mercredi 17 mars 2027 à 23h59.
Le Jour-J, les inscriptions sur place sont possibles à la condition qu'il y ait des dossards disponibles.
Les inscriptions sur place ne donnent pas droit à la dotation.

Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut s'inscrire avant le dimanche 8 mars 2027 à 23h59.

- ⇨ La liste des inscrits est disponible sur : https://in.njuko.com/neandertrail2027

Les inscriptions aux Randonnées seront closes au plus tard le jour-J 30 minutes avant le départ.

Les inscriptions aux courses enfants se font uniquement en ligne sur ce formulaire spécifique : https://forms.gle/ByiRmw8ZCQ5TZJkk8

Les inscriptions aux courses enfants seront closes au plus tard le jour-J 30 minutes avant le départ.

Pour des raisons techniques et environnementales, l'utilisation de joëlettes (fauteuils tout-terrain) est autorisée uniquement sur les parcours Trail Cro-Magnon 26 km, Rando Feu 16km, Trail Habilis 10 km et Rando Silex 10 km. En effet, certains passages des autres parcours présentent des obstacles naturels (arbres, zones étroites, dénivelés) qui ne peuvent être modifiés sans porter atteinte au milieu naturel.
Nous souhaitons préserver le terrain et garantir la sécurité de tous les participants.

Article 3.2 Catégories d'âges

Catégories	Année de naissance	Distance maximale (loi FFA)	Epreuves ouvertes
U7 Baby athlé	2021 et 2023	Effort de 3 fois 3 minutes	Courses enfants + les 2 Randonnées
U10 éveil athlé	2018 et 2020	Effort de 3 fois 6 minutes	Courses enfants + les 2 Randonnées
U12 Poussins	2016 et 2017	2 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U14 Benjamins	2014 et 2015	4,5 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U16 Minimes	2012 et 2013	7,5 km effort	Courses enfants + les 2 Randonnées
U18 Cadets	2010 et 2011	20 km effort	Habilis Trail 10km + les 2 Randonnées
U20 Juniors	2008 et 2009	30 km effort	Habilis Trail 10km + les 2 Randonnées
U23 Espoirs	2005 et 2007	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées
Séniors	1993 et 2004	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées
Masters	1992 et avant	Illimité	Tous les trails + les 2 Randonnées

Les distances maximales doivent intégrer la notion de km effort (majoration d'un km par dénivelé positif de 100m)

L'inscription au 24h solo, 12h solo ou 24h en équipe est réservée aux personnes entrainées et en bonne condition physique, pleinement conscientes de la pénibilité et de la spécificité de l'épreuve. Les compétiteurs seront amenés à affronter des conditions extrêmes (nuit), propres à la nature et aux variations météorologiques et climatiques.

Article 3.3 Documents à fournir

Pour les personnes mineures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L.331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :

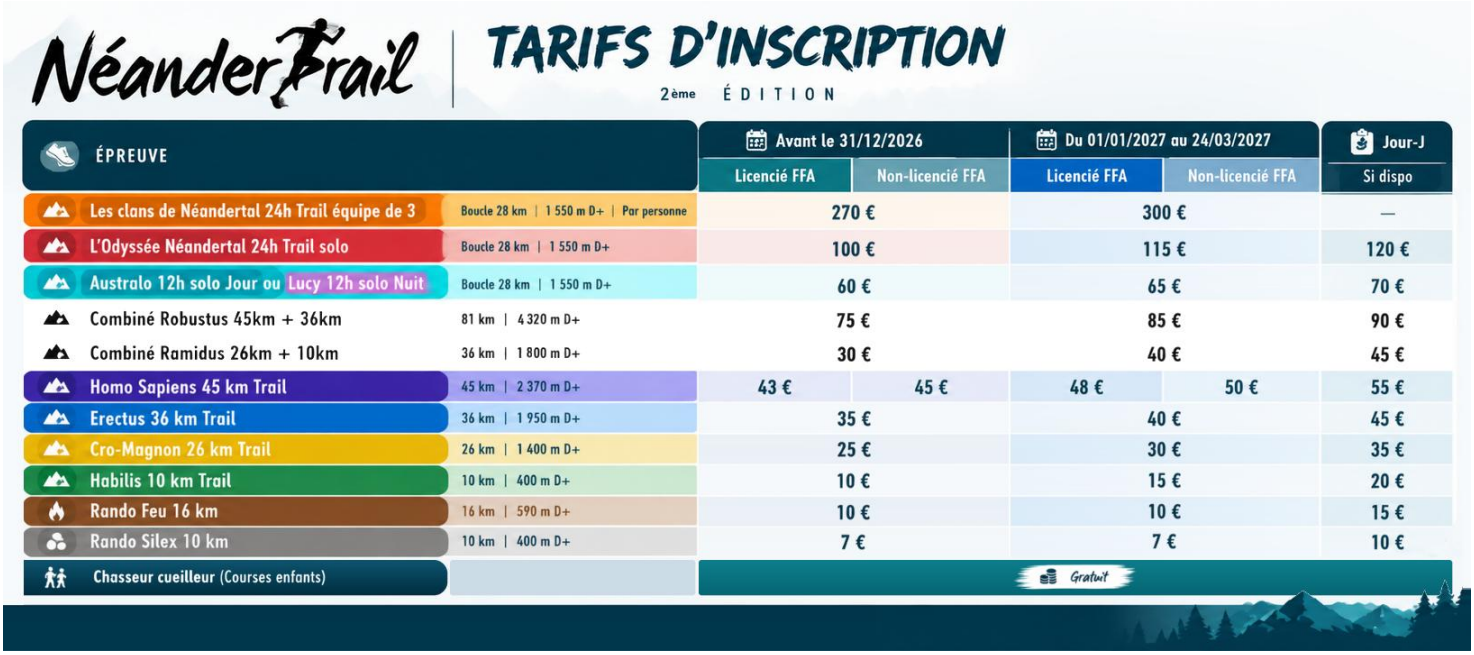
- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé, Encadrement et Découverte ne sont pas acceptées). La licence Athlé entreprise est délivrée conformément aux Règlements généraux de la FFA.
- Soit d'une attestation délivrée par la FFA depuis sa plateforme en ligne (https://pps.athle.fr/), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code. Cette attestation est à réaliser le jour de l'inscription et sera valable jusqu'à la date de la compétition. Cette attestation permet le contrôle automatisé du questionnaire relatif à l'état de santé du sportif mineur ou le cas échéant de la validité du certificat médical attestant de l'absence de contre-indication à la pratique du trail en compétition datant de moins de six mois.

Pour les personnes majeures de toutes nationalités, leur participation à une compétition ou une manifestation de l'article L.331-5 du code du sport, est soumise à la présentation obligatoire à l'organisateur :
- Soit d'une licence Athlé Compétition, Athlé Entreprise, Athlé Running délivrée par la FFA, en cours de validité à la date de la manifestation. Les autres licences délivrées par la FFA (Santé et Encadrement) ne sont pas acceptées ;
- Soit d'un titre de participation Pass Prévention Santé (ou « PPS »), sous format papier, digital, électronique, numéro unique ou de type QR Code valide et délivré par la FFA via sa plateforme dédiée (https://pps.athle.fr/) dont les conditions d'utilisation sont établies également par elle. Pour être valable, le PPS doit avoir été délivré au maximum un (1) an avant la date de la manifestation à laquelle la personne souhaite s'inscrire.

Dans le cas où les participants étrangers sont tenus de fournir un certificat médical d'absence de contre-indication, ce certificat doit être rédigé en langue française, daté, signé et permettre l'authentification du médecin, que ce dernier soit ou non établi sur le territoire national. S'il n'est pas rédigé en langue française, une traduction en français doit être fournie.

Article 3.4 Tarifs

Le NéanderTrail de Bruniquel applique un système de prix progressifs pour les dossards, afin de simplifier l'Organisation et d'améliorer votre expérience, notamment en ce qui concerne les dotations et la préparation.



ÉPREUVE		Avant le 31/12/2026		Du 01/01/2027 au 24/03/2027		Jour-J
		Licencié FFA	Non-licencié FFA	Licencié FFA	Non-licencié FFA	Si dispo
Les clans de Néandertal 24h Trail équipe de 3	Boucle 28 km \| 1 550 m D+ \| Par personne	270 €		300 €		—
L'Odyssée Néandertal 24h Trail solo	Boucle 28 km \| 1 550 m D+	100 €		115 €		120 €
Australo 12h solo Jour ou Lucy 12h solo Nuit	Boucle 28 km \| 1 550 m D+	60 €		65 €		70 €
Combiné Robustus 45km + 36km	81 km \| 4 320 m D+	75 €		85 €		90 €
Combiné Ramidus 26km + 10km	36 km \| 1 800 m D+	30 €		40 €		45 €
Homo Sapiens 45 km Trail	45 km \| 2 370 m D+	43 €	45 €	48 €	50 €	55 €
Erectus 36 km Trail	36 km \| 1 950 m D+	35 €		40 €		45 €
Cro-Magnon 26 km Trail	26 km \| 1 400 m D+	25 €		30 €		35 €
Habilis 10 km Trail	10 km \| 400 m D+	10 €		15 €		20 €
Rando Feu 16 km	16 km \| 590 m D+	10 €		10 €		15 €
Rando Silex 10 km	10 km \| 400 m D+	7 €		7 €		10 €
Chasseur cueilleur (Courses enfants)		Gratuit				

Sous réserve de places disponibles par course. À ces tarifs de souscription, il faut ajouter des frais de gestion liés à la plate-forme Njuko.
Le Jour-J, les inscriptions sur place sont possibles à la condition qu'il y ait des dossards disponibles.
Les inscriptions sur place ne donnent pas droit à la dotation. Lors de l'inscription, vous pouvez réserver :

- Votre repas (15€) ou l'acheter sur place (20€) sous réserve de repas disponibles.
- Votre tee-shirt (10€) ou l'acheter sur place (15€) sous réserve de tee-shirt disponibles.

Après votre inscription, vous recevez une confirmation une fois votre dossier validé par notre prestataire.
Pour être validé, votre dossier doit inclure toutes les pièces demandées.

Le NéanderTrail de Bruniquel a décidé de reverser 1€ par inscription à l'association de votre choix parmi :

1° Les 3 dindes

2° Les Joëlettes du Cœur

3° Terre Mère

Article 3.5 Changement de course

L'inscription à une course est ferme et définitive. Néanmoins un coureur a la possibilité de changer de compétition en fonction des places disponibles. Le changement de distance est possible via la plateforme Njuko et votre compte coureur afin de garantir la prise en compte du changement.

Le changement de compétition peut se faire jusqu'au mercredi 17 mars 2027 à 23h59, en fonction des places disponibles.
Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut effectuer le changement de compétition avant le dimanche 8 mars 2027 à 23h59.

Le changement demandé pour une compétition avec un droit d'inscription plus élevé n'est pris en compte qu'après paiement du complément de montant de l'inscription. Dans le cas contraire, pour une course avec un droit d'inscription moins élevé, aucun remboursement ne pourra être exigé.

Attention, en cas de changement de compétition, l'assurance est automatiquement supprimée et non remboursée par l'organisme assureur car elle est souscrite pour une course précise.

Article 3.6 Transfert de dossard

L'inscription à une course est ferme et définitive. Néanmoins un coureur a la possibilité de transférer son dossard à une tierce personne. Le transfert de dossard est possible via la plateforme Njuko et votre compte coureur afin de garantir la sécurité de la transaction.

Le preneur doit payer 1,00 € de frais de gestion de la plateforme ainsi que payer l'éventuelle augmentation du tarif entre le prix d'acquisition par le cédant et le moment du transfert.

Attention, en cas de transfert de dossard, l'assurance est automatiquement supprimée et non remboursée par l'organisme assureur car elle est souscrite pour une personne précise.

Le transfert de dossard peut se faire jusqu'au mercredi 17 mars 2027 à 23h59 en fonction des places disponibles.
Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut transférer le dossard avant le dimanche 8 mars 2027 à 23h59.

Attention : Toute personne qui transmettra son dossard à une tierce personne non connue de l'Organisation, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

Article 3.7 Garantie annulation d'inscription

Pour les participants qui le souhaitent, une assurance « annulation » est proposée au moment de l'inscription au tarif de 17% TTC du prix du dossard. Cette option peut être souscrite auprès de BEticketing, le lien pour y souscrire est sur la plateforme d'inscription. L'assurance annulation proposée à l'inscription ne revêt pas un caractère obligatoire, s'il le souhaite chaque coureur peut s'engager auprès d'une autre assurance.

Cette assurance permet au participant, sans aucune pièce à fournir, de se faire rembourser 80% des droits d'inscriptions (options comprises (tee-shirt, repas) mais hors frais d'inscriptions) payés sous 48h. Les modalités de remboursement sont indiquées dans le contrat de l'assureur. Le sinistre est à déclarer par le participant depuis son profil coureur.
Pour toute question sur l'assurance annulation, envoyez un mail à : beticketing@assur-connect.com En savoir plus sur les conditions d'annulation (mettre le lien actif vers les CG BETICKETING : https://claimticketing.assur-connect.com/conditions). Attention : L'Organisation ne procèdera à aucune annulation et remboursement, les demandes reçues par mail ne seront pas traitées, l'Organisation n'ayant pas la possibilité de se substituer au coureur pour ouvrir un sinistre auprès de l'assurance.

Le participant qui n'a souscrit aucune assurance annulation ne peut prétendre à aucun remboursement des frais d'inscription, exception faite pour les femmes enceintes, pour qui un remboursement (hors frais d'inscription et option) est possible dans le cas où elle est en mesure de justifier que cette bonne nouvelle est apparue dans un délai l'obligeant à annuler sa participation.

Article 3.8 Liste d'attente

Une liste d'attente peut être ouverte (selon le choix de l'organisateur) sur la plateforme d'inscription dès qu'une course est complète. Il faut se préinscrire sur la liste pour se voir proposer un dossard libre au fur et à mesure des désistements. Chaque place libérée est ainsi proposée automatiquement au premier de la liste d'attente correspondante. Cette proposition est adressée par mail (mail de contact renseigné sur la fiche inscription) et le lien de confirmation est valable 24h avant que celle-ci ne soit proposée au coureur suivant.

Article 4 : Matériel obligatoire

Pour être autorisé à prendre le départ, chaque concurrent s'engage à porter tout le matériel obligatoire et à le présenter dans son intégralité lors de la remise des dossards. Des contrôles aléatoires peuvent être effectués à l'entrée dans la zone de départ ou à tout moment par les Commissaires, Directeurs et Adjoints de Course. Nul ne peut prendre le départ s'il n'est pas doté du matériel exigé par l'Organisation.

Liste du matériel recommandé et conseillé :

Néander Trail

MATÉRIEL OBLIGATOIRE AVEC SOI

2 ème ÉDITION

OBLIGATOIRE	L'ODYSSÉE NÉANDERTAL 24h SOLO Boucle 28 km 1 550m D+	LES CLANS DE NÉANDERTAL 24h EN ÉQUIPE DE 3 Boucle 28 km 1 550m D+ Par personne	AUSTRALO 12h SOLO DE JOUR Boucle 28 km 1 550m D+	LUCY 12h SOLO DE NUIT Boucle 28 km 1 550m D+	HOMO SAPIENS Label FFA 45 km 2 370m D+	ERECTUS 36 km 1 950m D+	CRO-MAGNON 26 km 1 400m D+	HABILIS 10 km 400m D+	RANDO FEU 16 km 590m D+	RANDO SILEX 10 km 400m D+	CHASSEUR CUEILLEUR COURSES ENFANTS
Port du dossard toujours visible	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Gobelet / Éco tasse réutilisable (pas de gobelets aux ravitaillements)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Réserve d'eau minimale	1,5 litre	1,5 litre	1,5 litre	1,5 litre	1,5 litre	1,5 litre	1 litre		1 litre	1 litre	
Réserve alimentaire suffisante	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Couverture de survie (minimum 1,4m x 2m)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Bande élastique/adhésive bandage/stripping (minimum 0,06m x 1m)	✓	✓	✓	✓	✓						
Sifflet	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Téléphone portable (allumé et chargé)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Lampe frontale chargée	2 chargées avec piles de recharge chargées	2 chargées avec piles de recharge chargées	1 chargée avec piles de recharge chargées	2 chargées avec piles de recharge chargées	1 chargée avec piles de recharge chargées						

Néander Trail

MATÉRIEL CONSEILLÉ

2ème ÉDITION

CONSEILLÉ	L'ODYSSÉE NÉANDERTAL 24h SOLO Boucle 28 km 1 550m D+	LES CLANS DE NÉANDERTAL 24h EN ÉQUIPE DE 3 Boucle 28 km 1 550m D+ Par personne	AUSTRALO 12h SOLO DE JOUR Boucle 28 km 1 550m D+	LUCY 12h SOLO DE NUIT Boucle 28 km 1 550m D+	HOMO SAPIENS Label FFA 45 km 2 370m D+	ERECTUS 36 km 1 950m D+	CRO-MAGNON 26 km 1 400m D+	HABILIS 10 km 400m D+	RANDO FEU 16 km 590m D+	RANDO SILEX 10 km 400m D+	CHASSEUR CUEILLEUR COURSES ENFANTS
Bonnet · Tour de cou · Casquette	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Paire de gants	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Veste étanche et respirante avec capuche (type GORE-TEX)	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓	
Vêtement chaud type « seconde peau » à manche longue	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	
Veste à manche longue en duvet/polaire	✓	✓	✓	✓							
Collant long	✓	✓	✓	✓							
Surpantalon imperméable	✓	✓	✓	✓							
Vêtements de rechange	✓	✓	✓	✓							
Bâtons	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓		✓	✓	Interdits
Sac délestage Château Bruniquel	✓	✓	✓	✓							
Sac délestage Ferrières	✓	✓	✓	✓							
Sac délestage Gauterie	✓	✓	✓	✓							
Sac de couchage	✓	✓		✓							

Article 4.1 Bâtons

L'utilisation des bâtons est autorisée (sauf pour la course enfant Chasseur cueilleur) cependant, ils devront être pliés ou placés de manière à ne pas blesser un coureur dans les premiers kilomètres de course.
Interdiction de prendre le départ avec les bâtons dépliés.
Les enfants n'ont pas besoin de bâtons durant leur épreuve.

Article 4.2 Sac délestage Château de Bruniquel / Ferrières / Gauterie

Les participants doivent remettre à l'Organisation, leurs sacs étiquetés et parfaitement fermés entre 6h et 7h50 le samedi 20 mars 2027. Aucun sac ne pourra être remis en dehors cette période. Seuls les sacs étiquetés sont acheminés par l'Organisation depuis le château de Bruniquel aux bases vie et retour. Chaque étiquette doit comporter le nom de la base de vie (Bruniquel, Ferrières, Gauterie) et le numéro de dossard. L'Organisation n'est nullement responsable des habits et objets personnels des coureurs laissés sur les bases de vie. Ces sacs confiés à l'Organisation dans le cadre de la course devront être récupérés impérativement par leur propriétaire au plus tard à 12h le dimanche au château de Bruniquel. Au-delà, le coureur devra venir lui-même récupérer son sac, à ses frais, au plus tard 24 heures après la fermeture des courses. Il devra se renseigner auprès de l'Organisation du lieu et des horaires de récupération, à défaut, ils seront détruits. Le contenu des sacs est personnel, aucun inventaire n'est fait à l'enregistrement, aucune contestation sur le contenu à l'arrivée n'est recevable. Il est recommandé de ne pas y placer des objets de valeur. L'organisateur dégage toute responsabilité en cas de perte. Le délai de rapatriement est en fonction des contraintes logistiques. L'Organisation ne peut pas garantir un rapatriement complet des sacs avant la fin de la course. Les sacs sont remis soit au concurrent soit à des proches, exclusivement sur présentation du dossard et d'une pièce d'identité. Tout compétiteur ne respectant pas les dispositions précédentes engage sa propre responsabilité et ne pourra tenir l'association Trail du Lou – NéanderTrail de Bruniquel pour responsable des conséquences qui pourraient en découler.

Article 5 : Déroulement des courses

Article 5.1 Parking / Covoiturage

Le village de Bruniquel n'est pas dimensionné pour accueillir tous les véhicules des participants. Le stationnement dans le village est donc limité afin de respecter les riverains. Des parkings gratuits et balisés sont mis à disposition à proximité. Merci de suivre les indications de nos bénévoles.
Le NéanderTrail s'engage pour la planète ! Rejoignez la plateforme de covoiturage officielle et partagez la route entre coureurs : https://togetzer.com/covoiturage-evenement/zn7c3n

Article 5.2 Remise de dossard

Les dossards peuvent être retirés selon deux modalités :

• En amont de l'épreuve, dans le cadre d'un partenariat avec le magasin Running Conseil (Espace Commercial Matras, 2050 avenue de Fonneuve 82000 Montauban), du samedi 13 mars au vendredi 19 mars, de 10h à 19h, (=pendant les horaires d'ouverture du magasin). Ce retrait anticipé est ouvert à l'ensemble des épreuves sauf la course enfant.

• Le jour de la course, sur place, à partir de 2 heures avant le départ et jusqu'à 15 minutes avant celui-ci. Chaque dossard est remis individuellement, à chaque coureur, sur présentation d'une pièce d'identité avec photo et du QR Code remis lors de l'inscription. Aucun envoi de dossard n'est effectué. Il est impératif de respecter les plages horaires de retrait prévues, notamment pour chaque distance le jour de la course. Aucun dossard ne pourra être distribué par les bénévoles en dehors des créneaux définis.

Pour **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3**, trois bracelets par équipe sont distribués pour accéder aux bases de vie.

Article 5.3 Dotations

Tous les participants aux Trails se verront offrir une dotation lors du retrait du dossard sauf pour les inscriptions sur place, le jour J.

Un Tee-shirt est inclus dans la dotation des épreuves :

- **L'Odyssée Néandertal 24h solo**
- **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3**
- **Australo 12h solo de jour**
- **Lucy 12h solo de nuit**
- **Combiné Robustus 45km + 36km**
- **Homo sapiens 45km 2 370m D+**
- **Erectus 36km 1 950m D+**

Lors de l'inscription, il est possible d'acheter un Tee-shirt pour 10 €.

Article 5.4 Dossards

Les dossards sont munis d'une puce, ils doivent être portés de manière visible, sur le devant, ne pas être couverts par des vêtements ou poches à eau durant toute la course. Les dossards ne doivent pas subir de modification ou découpage. Chaque épreuve a sa propre couleur de dossard (couleurs utilisées sur le règlement). Attention : pour avoir un dossard personnalisé, il faut s'inscrire avant le dimanche 8 mars à 23h59.

Article 5.5 Départ

Dans le sas de départ, le concurrent doit spontanément présenter son dossard apposé de face et à hauteur de la ceinture.
Celui-ci doit être porté exclusivement sur la poitrine ou le ventre et doit être visible et lisible sur la face avant, en permanence et en totalité pendant la durée de la course.
Les 3 coureurs de l'équipe doivent porter le bracelet fournit aux inscriptions pour accéder aux bases de vie.
Toute personne sans dossard n'est pas autorisée à accompagner un coureur sur l'itinéraire de la course.
Aucun animal ne peut accompagner les participants (traileurs ou randonneurs ou marcheurs)

Article 5.6 Parcours

Les parcours sont balisés pour l'épreuve : balisage réutilisable avec réfléchissant sous forme de drapeaux, de fanions, de rubans et de panneaux (flèches et croix). Si vous ne voyez plus de balisage, rebroussez chemin !
Les coureurs ont l'obligation de rester sur les parcours tracés durant toute la course. Il est interdit de couper un

sentier pour respecter la flore et la faune. Des portions empruntent des voies de circulation sur lesquelles le code de la route doit être rigoureusement respecté.
Les parcours sont préparés de nombreux mois avant l'édition. Les traces GPX des parcours ne sont pas publiés pour deux raisons :

- Présence de nombreuses zones privées à autorisation temporaire
- Possibilités de modifications de dernière minute pour diverses raisons : chantiers forestiers, conditions de terrain dégradées (verglas…), suspension d'une autorisation etc.

De ce fait les distances et dénivelés communiqués peuvent être légèrement modifiées.
Seul le balisage posé par l'Organisation est garant de la réalité du tracé proposé le jour J et non pas une trace récupérée sur votre montre.

Article 5.7 Balisage

Le balisage des différentes courses est mis en place dans les jours qui précédent l'épreuve.
Suivez les instructions du balisage et des signaleurs. Il est vérifié par les ouvreurs avant le premier départ.
Ce balisage permet aux coureurs de suivre le tracé prévu sans avoir besoin de cartes ou de descriptifs.
Ce balisage est retiré par les serres files après le passage des derniers coureurs.

Article 5.8 Chronométrages intermédiaires et Suivi Live

Des points de chronométrage électronique sont répartis tout au long du parcours pour définir des classements intermédiaires en instantané afin d'aider aux contrôles antitriche et assurer la sécurité des participants.
L'organisateur se réserve le droit de déplacer ces points de chronométrages.
L'application Live Trail permet de suivre en direct la progression des participants durant leur épreuve.
Pour y accéder : https://livetrail.net/histo/neandertrail_2027/

Article 5.9 Mise hors course du coureur par l'Organisation

Les secours sont coordonnés par le PC course ou localement par des postes disposés sur les itinéraires.
Les postes de secours sont destinés à porter assistance à toute personne en danger avec les moyens propres à l'Organisation ou conventionnés.
Les médecins ou infirmiers, accrédités par l'Organisation, sont habilités à mettre hors course tout coureur jugé inapte à poursuivre l'épreuve.
Dans ce cas, le dossard est retiré et le PC course est informé de l'abandon par les médecins ou infirmiers.
Les médecins ou infirmiers sont habilités à faire évacuer un coureur par tout moyen jugé le plus efficace pour assurer sa sécurité.
Un coureur faisant appel à un médecin ou un infirmier devra se soumettre à son autorité et s'engage à accepter ses décisions.

Article 5.10 Abandon volontaire

En cas d'abandon volontaire du coureur, le concurrent doit obligatoirement prévenir un responsable de l'Organisation et lui remettre son dossard afin qu'il soit neutralisé.
À ce moment-là il ne fait plus partie des coureurs en course, il a le choix de rentrer par ses propres moyens ou d'être ramené à la zone d'arrivée par l'Organisation. Le délai de rapatriement ne peut être défini à priori par l'Organisation. Il dépend des contraintes liées aux autres courses, aux autres rapatriements et aux moyens logistiques de l'Organisation.

Dans l'incapacité de rejoindre le poste le plus proche, le concurrent doit téléphoner le plus rapidement possible au PC Courses dont le numéro figure sur le dossard.
En cas de non-respect de la clause énoncée ci-dessus, le concurrent fautif s'expose à devoir assumer les frais afférents aux recherches éventuelles engagées.
L'Organisation se réservera alors le droit de refuser l'inscription du coureur pour les éditions ultérieures.

Article 5.11 Sécurité

Chaque coureur doit rester sur le chemin balisé des courses.
Tout coureur qui s'éloigne volontairement du chemin balisé, n'est plus sous la responsabilité de l'Organisation. Il est cependant tenu d'en aviser le plus rapidement possible par tous les moyens la Direction de Course.
Les coureurs doivent porter assistance à tout participant en difficulté. Pour des raisons de sécurité, l'Organisation met en place des serre-files sur l'ensemble des épreuves (sauf sur le trail de 24h et le trail de 12h).
Sur les Trails de 12h et de 24h, pour des raisons de sécurité, le coureur qui veut se reposer sur le parcours doit le faire dans une base de vie, s'il veut dormir, il ne peut le faire qu'à la base de vie du château de Bruniquel où des lits de camp sont à disposition. L'Organisation décline toute responsabilité en cas d'infraction au règlement ainsi qu'en cas de dommages (vol, perte, bris…) subis aux biens personnels des participants, même si l'organisateur, pendant la période de prise en charge, en assure la gestion. Chaque coureur doit penser à laisser son téléphone portable allumé avec la sonnerie activée durant toute la course et à vérifier sur son profil d'inscription que son numéro de téléphone portable est correct.

Article 5.12 Bases vie, points de ravitaillement et zones publiques

Les trois bases de vie offrent aux participants des repas chauds et complets, tout en permettant de suivre les classements intermédiaires de l'ensemble des courses.
A la base de vie du « château de Bruniquel », des lits de camp sont à disposition pour dormir afin de garantir une récupération optimale, l'accès y est autorisé même aux accompagnateurs.
Les bases de vie de Ferrières et de la Gauterie étant difficilement accessibles en voiture, leur accès est interdit aux accompagnateurs. Seuls les coureurs porteurs d'un dossard (ou du bracelet pour le trail en équipe du 24h) visible ont accès aux bases de vie « Ferrières » et « Gauterie ».
Pour rappel, la présence d'animaux est interdite sur l'ensemble de la manifestation.
Les accompagnateurs doivent rester dans les zones publiques définies par l'Organisation et ne sont pas autorisés à accéder aux parcours, aux postes de ravitaillement ni aux bases de vie (sauf « Château de Bruniquel »).
Deux ravitaillements sont présents tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la bonne alimentation des participants. Des boissons, fruits secs et aliments légers sont proposés pour permettre un apport énergétique régulier.
Deux points d'eau sont présents tout au long du parcours afin d'assurer la sécurité et la bonne hydratation des participants.
Ces dispositifs sont prévus pour préserver la santé des coureurs et réduire les risques liés à l'effort prolongé.
Il est recommandé à chacun de s'alimenter et de s'hydrater régulièrement en fonction de ses besoins.
En plus des ravitaillements et des bases de vie, sept zones publiques sont mises en place pour permettre aux accompagnateurs de voir et encourager leurs coureurs. Afin de limiter l'usage des voitures, nous vous recommandons de covoiturer avec d'autres accompagnateurs afin de faciliter les déplacements des accompagnants vers ces différentes zones.

Scannez les QR codes verts pour vous rendre, en voiture, aux emplacements GPS des ravitaillements et des zones publiques.









Une fois garé à La Palme, scannez le QR violet, pour vous rendre, à pied, sur l'itinéraire des coureurs : (750m)





Une fois garé à Saint Martin, scannez le QR violet, pour vous rendre, à pied, sur l'itinéraire des coureurs : (350m)









Néander Trail — CARNET DE ROUTE

2ème ÉDITION

2026	L'ODYSSÉE NÉANDERTAL 24h SOLO Boucle 28 km 1 550m D+	LES CLANS DE NÉANDERTAL 24h EN ÉQUIPE DE 3 Boucle 28 km 1 550m D+ Par personne	AUSTRALO 12h SOLO DE JOUR Boucle 28 km 1 550m D+	LUCY 12h SOLO DE NUIT Boucle 28 km 1 550m D+	HOMO SAPIENS Label FFA 45 km 2 370m D+	ERECTUS 36 km 1 950m D+	CRO-MAGNON 26 km 1 400m D+	HABILIS 10 km 400m D+	RANDO FEU 16 km 590m D+	RANDO SILEX 10 km 400m D+	CHASSEUR CUEILLEUR COURSES ENFANTS
L'Escourat	KM 8	KM 8	KM 8	KM 8	KM 8	KM 8	KM 7				
Ferrières	KM 9	KM 9	KM 9	KM 9	KM 9	KM 9	KM 8				
Notre Dame des Bois					KM 18						
Larroque					KM 22						
La Palme	KM 13	KM 13	KM 13	KM 13	KM 27	KM 18	KM 12				
Saint Martin d'Urbens					KM 36	KM 26					
Gauterie	KM 20	KM 20	KM 20	KM 20	KM 38	KM 28	KM 20		KM 10		
Les Nouals	KM 23	KM 23	KM 23	KM 23	KM 40	KM 31	KM 21		KM 11		
Barracuda								KM 5		KM 5	
Château Bruniquel	KM 28	KM 28	KM 28	KM 28	KM 45	KM 36	KM 26	KM 10	KM 16	KM 10	KM 1

Boissons · Point d'eau · Fruits secs, barres · Repas solides et chauds · Sac délestage

Zone publique · Zone publique qui nécessite de marcher entre 350 m et 700 m · Secours · Repos · Massage

Article 5.13 Assistance personnelle

L'assistance personnelle est autorisée dans les zones publiques mises en place par l'Organisation, cette disposition exclut toute assistance " volante " de type " lièvre ", accompagnateurs, " porteurs d'eau " ...
Tout manquement à cette disposition entraînera une pénalité à l'encontre du compétiteur.
À l'exception des 200 derniers mètres précédant l'arrivée, il est interdit à tout compétiteur de se faire accompagner, pendant tout ou partie de son épreuve, par une personne qui n'y participe pas.
Le NéanderTrail de Bruniquel décline toute responsabilité en cas de difficultés rencontrées par un coureur suite à des ravitaillements et autres prestations (médicales etc...) fournis par un prestataire privé non agréé par l'Organisation, en dehors et à l'intérieur des zones de tolérances établies. Auquel cas il n'y aura pas de recours possible.

Article 5.14 Douche

Une douche est mise en place au refuge, près de la salle des fêtes de Bruniquel. Demandez vos accès à l'organisateur.

Article 5.15 Buvette

Au village départ, une buvette propose des boissons de 7h à 21h le samedi et de 7h à 14h le dimanche. Aux horaires des repas, des frites saucisses sont proposées. L'organisateur est équipé de moyens de paiement par carte bancaire car le village ne dispose pas de distributeur de billets.

Article 5.16 Repas

Le NéanderTrail organise des repas au Château de Bruniquel : 15 € sur réservation ou 20 € sur place dans la limite des repas disponibles. Les repas sont servis entre 11h et 14h et 18h et 21h.

	Vendredi soir	Samedi midi	Samedi soir	Dimanche midi
Entrée	Carottes râpées	Salade piémontaise	Concombre à la crème	Plateau de charcuterie
Plat chaud	Petit salé aux lentilles	Lasagne de bœuf et salade verte	Rougail saucisse et riz	Pavé de chevreuil mariné grillé, pommes grenailles et haricots
Dessert	Flan aux œufs	Panna cotta aux fruits rouges	Mousse au chocolat	Tarte aux pommes

Sur demande, nous proposons également une alternative végétarienne afin de répondre aux besoins de chacun.

L'organisateur est équipé de moyens de paiement par carte bancaire car le village ne dispose pas de distributeur de billets.

Article 5.17 Ecologie

Les participants sont tenus de respecter le milieu naturel

- Il est strictement interdit d'abandonner ses déchets quels qu'ils soient sur le parcours.
- Obligation d'utiliser les poubelles mises à disposition sur tous les ravitaillements.
- Le coureur doit être muni d'un gobelet personnel pour être servi en liquide sur les ravitaillements.

Seuls les gobelets pour la soupe sont fournis. Une disqualification sera infligée au coureur pris sur le fait de jeter volontairement des détritus sur le parcours.

Article 6 : Classements et récompenses

Le classement général final de chaque épreuve est déterminé exclusivement en fonction de l'ordre d'arrivée et du temps officiel.

Le temps officiel correspond au temps écoulé entre le signal du départ de l'épreuve et le passage du concurrent sur la ligne d'arrivée, quel que soit le moment où il franchit la ligne de départ.

Le temps réel (temps entre le franchissement de la ligne de départ et de la ligne d'arrivée) peut être communiqué à titre indicatif mais n'a aucune valeur pour l'établissement du classement officiel.

Tout participant n'ayant pas été enregistré à l'un des points intermédiaires peut être considéré comme non classé. Les résultats des courses sont disponibles en direct dans la zone d'arrivée sur le site et sur Live Trail dès qu'une course est terminée et ils sont transmis à minima à UTMB.index et ITRA.run dès la fin de l'édition.

Article 6.1 Classement des Trails 24h solo et en équipe ainsi que les Trails de 12h jour et nuit

Des points de chronométrage intermédiaires sont installés environ tous les 4 km sur la boucle.

Le classement général est établi en fonction de la distance totale parcourue par chaque participant/équipe au terme des 24 heures et des 12 heures pour les participants des épreuves de 12 heures.

Le vainqueur est le participant/équipe ayant parcouru le plus grand nombre de kilomètres dans le temps imparti.

En cas d'égalité de distance parcourue, le classement est départagé selon l'ordre de passage au dernier point de chronométrage intermédiaire : le participant/équipe détecté(e) en premier est classé(e) devant.

Article 6.2 Récompenses des trails

Sont récompensés les 3 premiers au Scratch (Masculins et Féminines) ainsi que le premier de chaque catégorie (Masculins et Féminines) des 9 épreuves de Trail :

- **L'Odyssée Néandertal 24h solo**
- **Australo 12h solo de jour**
- **Lucy 12h solo de nuit**
- **Homo sapiens 45km 2370m D+**
- **Erectus 36km 1950m D+**
- **Cro-Magnon 26km 1400m D+**
- **Habilis 10km 400m D+**

Sur le **Cro-Magnon 26km 1400m D+** sont aussi récompensées les 3 équipes participantes au Challenge Entreprises ayant obtenu le moins de points.
Concernant **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3**, la 1ère équipe féminine, la 1ère équipe mixte et la 1ère équipe masculine sont récompensées.
Concernant les 2 combinés (**Robustus 45km + 36km et Ramidus 26km + 10km)**, seuls les 3 premiers au Scratch (Masculins et Féminines) sont récompensés.
Concernant la **course enfants chasseur cueilleur**, tous les enfants ayant participé sont récompensés.

Par ailleurs tous les finishers (participants ayant terminé leur épreuve) peuvent télécharger un diplôme attestant de leur performance.

Article 6.3 Trophées perpétuels

Sur **L'Odyssée Néandertal 24h solo,** la 1ère femme et le 1er homme ainsi que la meilleure équipe de **Les clans de Néandertal 24h équipe de 3** reçoivent des trophées perpétuels. Ils demeurent la propriété de l'Organisation et sont confiés aux vainqueurs à titre honorifique pour une durée d'un an. Les lauréats s'engagent à restituer le trophée à l'Organisation au plus tard lors de l'édition suivante, dans un état conforme à sa remise initiale. En cas de non-restitution ou de détérioration, l'Organisation se réserve le droit de demander le remboursement ou la reproduction du trophée. Lors de la remise des prix, un engagement de restitution du trophée sera à signer par les 3 vainqueurs : 1ère femme du trail de 24h solo, 1er homme du trail de 24h solo, aux 3 membres de la 1ère équipe du trail de 24h par équipe.

Article 6.4 Jury d'épreuve

Le jury se compose d'un starter, d'un chronométreur, d'un juge aux arrivées, d'un délégué anti-dopage, de 3 escortes hommes et 3 escortes femmes.
Un starter :

- Donne le départ des courses, de manière régulière et équitable.
- Vérifie que les coureurs sont correctement placés sur la ligne de départ.
- Utilise un pistolet (ou dispositif électronique) pour donner le signal.
- Est responsable de détecter et sanctionner un faux départ.

Un chronométreur :

- Mesure avec précision le temps de course de chaque participant grâce à un système électronique.
- Assure la fiabilité et la validation des performances chronométrées.

Un juge aux arrivées :

- Détermine l'ordre exact d'arrivée des concurrents.
- Place les athlètes dans le bon classement, en cohérence avec les chronos.
- Travaille souvent en équipe, avec vérification croisée et parfois assistance vidéo.

Un délégué anti-dopage :

- Représentant officiel de la FFA lors de la compétition.
- Notifie les athlètes sélectionnés pour un contrôle antidopage.
- Organise le déroulement du contrôle (convocation, information des droits et devoirs de l'athlète).
- Veille au respect de la confidentialité et de la procédure réglementaire.

Un escort(e) anti-dopage (3 hommes et 3 femmes) :

- Accompagnent chaque athlète sélectionné pour un contrôle antidopage.
- Le rôle est de **ne jamais quitter l'athlète des yeux** depuis la notification jusqu'à son arrivée dans la salle de contrôle.

- S’assurent que l’athlète ne communique pas ou n’échange rien pouvant compromettre l’intégrité du contrôle.
- Escortes du même sexe que l’athlète pour des raisons de respect et de procédure.

Le Directeur de course et toute personne compétente dont la présence est jugée utile par le jury composent aussi le jury.

Celui-ci est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de la course sur tout litige ou disqualification survenu durant l’épreuve après avoir dûment entendu la personne concernée. Les décisions sont sans appel. À l’issue de l’examen des réclamations présentées dans la forme et le délai prévu, il sera procédé à la proclamation des résultats définitifs.

Article 6.5 Contrôle anti-dopage

L’**Homo Sapiens de 45km 2370m D+** du NéanderTrail de Bruniquel est une épreuve organisée sous l’égide de la FFA. À ce titre, des contrôles anti-dopage pourront être mis en place lors de l’évènement. Les participants du NéanderTrail de Bruniquel s’engagent à respecter rigoureusement l’interdiction de dopage ainsi que les dispositions concernant les contrôles antidopage, telles qu’elles résultent des lois et règlements en vigueur, notamment les articles L.230-1 et suivants du Code du Sport. Tout refus de se soumettre à un contrôle diligenté ou tout contrôle positif fera l’objet d’une procédure disciplinaire devant l’Agence Française de Lutte contre le Dopage. Tout compétiteur peut être soumis à un contrôle antidopage avant, pendant ou à l'arrivée de l'épreuve. En cas de refus ou d'abstention, le sportif se verra sanctionné de la même façon que s'il était convaincu de dopage. De par sa nature, le public qu’elle encadre et les valeurs qu’elle porte, l'association Trail du Lou sera particulièrement vigilante à toutes tentatives de dopage.

Article 6.6 Pénalisation et disqualifications

Des bénévoles présents sur les parcours et les responsables des bases de vie et ravitaillements, sous le contrôle du directeur de course, sont habilités à faire respecter le règlement et à appliquer immédiatement une pénalité ou disqualification en cas de non-respect, à l’encontre du coureur contrevenant.

Pour les Trails de 10Km, 26km, 36km et 45km : Sur les épreuves de distance fixe, les pénalités infligées par l’Organisation sont directement ajoutées au temps final de course du participant.

Exemple : un concurrent termine officiellement en 2h05’00 et reçoit une pénalité de 5 minutes → son temps final retenu sera de 2h10’00 pour l’établissement du classement.

Le classement général reste établi selon le temps officiel (temps écoulé depuis le signal du départ collectif jusqu’à l’arrivée), augmenté des éventuelles pénalités.

Toute pénalité appliquée est définitive et non contestable, sauf recours validé par le jury de course dans les délais réglementaires.

Pour les trails de 24h (solo et équipe) et de 12h de jour et de nuit (solo) : Toute pénalité inflige un retrait de temps effectif sur la durée totale de course du participant ou de l’équipe.

Exemple : un concurrent du trail de 24h reçoit une pénalité de 20 minutes → sa durée maximale de course n’est plus de 24h mais de 23h40. Concrètement, seuls les points de chronométrage intermédiaires validés avant l’échéance corrigée (temps de course – pénalité) sont pris en compte pour le classement final. Ainsi, si un

coureur est détecté à 23h00 au km 125 et à 23h45 au km 128, mais qu'il a reçu une pénalité de 20 minutes (soit une limite de course à 23h40), alors seul le pointage de 23h00 – km 125 sera retenu.

Absence de matériel obligatoire de sécurité (pas de réserve d'eau, lampe frontale) constaté lors du contrôle du sac
-> Pénalité 10 minutes par élément manquant

Absence de matériel obligatoire décidé par l'Organisation dans l'urgence en cas de mauvaises conditions météorologiques
-> Pénalité 5 minutes par élément manquant

Jet de détritus (acte volontaire) par un concurrent ou un membre de son entourage
-> Pénalité d'une heure et ramassage à la première constatation. En cas de refus de ramassage et/ou récidive disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard

Non-respect ou dégradation de l'environnement dans lequel vous évoluez
-> Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard

Absence d'une puce électronique
-> Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection

Absence de passage à un point de contrôle
-> Selon décision du jury de course après analyse du système de chronométrage et de détection

Non-assistance à une personne en difficulté :
-> Disqualification immédiate et retrait immédiat du dossard ; Informer impérativement le PC Course en cas d'assistance à un concurrent

Triche (utilisation d'un moyen de transport, partage de dossard, prise de raccourcis ...)
-> Disqualification immédiate et interdiction de courses pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Refus contrôle anti-dopage / Usage de produits stupéfiants
-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Contrôle anti-dopage positif (Détection de produit interdit selon les règles du code mondial anti-dopage)
-> Disqualification de l'épreuve et interdiction de courses pouvant aller jusqu'à 3 ans.

Refus d'obtempérer à un ordre de la direction de la course, d'un commissaire de course, d'un responsable de base de vie, d'un médecin ou d'un secouriste
-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Refus de se faire examiner par l'équipe médicale durant l'épreuve, état physique ou psychique du concurrent jugé inapte à la poursuite de l'épreuve par le directeur de course sur avis d'un médecin
-> Disqualification immédiate et retrait du dossard

Non-respect des personnes (Organisation, bénévole ou coureurs) mauvais comportement sportif
-> Pénalité de 1 heure minimum dès la première constatation et selon l'appréciation de la direction de course. La sanction peut aller jusqu'à l'interdiction de courses pendant 3 ans

Manquement au règlement
-> Pénalité ou Disqualification selon l'appréciation de la direction de course

Article 6.7 Réclamation

Toute réclamation doit être :

- Formulée par écrit par le coureur/l'équipe incriminé(e)
- Déposée au PC Course dans un délai maximum de 1 heure après son arrivée. (ou 30 minutes avant la cérémonie de podium de l'épreuve (voir Article2 Programme des épreuves) pour les Trails de 24h et de 12h).

Aucune réclamation n'est acceptée de la part d'un accompagnateur, d'un spectateur. Les pièces justificatives (photos et/ou vidéos à caractère privé) ne peuvent avoir un caractère officiel.
Le jury est habilité à statuer dans un délai compatible avec les impératifs de l'épreuve sur toutes les réclamations formulées durant la course. Les décisions sont sans appel.

Article 7 : Enjeux environnementaux et engagements éco-responsables

Amis Traileurs / Randonneurs et accompagnateurs

- Respecter les bénévoles, sans lesquels la course ne pourrait avoir lieu.

- Penser que si l'accès à certains sites est interdit, c'est pour des raisons de sécurité évidentes.

- Respecter les zones autorisées au public notamment au niveau des parkings

- Encourager le covoiturage et les mobilités douces

- Préserver les sentiers et leur propreté, les milieux sont sensibles et fragiles

- Ne jeter aucun déchet sur le parcours (lacets, emballage de nourriture)

- Obligation d'utiliser les poubelles mises à disposition sur tous les ravitaillements et bases de vie

- Utiliser les toilettes mises à votre disposition si possible

- Rester sur les sentiers balisés et ne pas piétiner ou cueillir les fleurs

- Éviter tout comportement dangereux (cigarette, feu…)

- Restez discret pour les habitants, la faune et la flore surtout en pleine nuit

- La population locale vous accueille, la remercier : un sourire et un petit bonjour suffisent.

- Respecter l'intégralité du Règlement.

- Ne pas fumer sur les zones de ravitaillement.

- Rouler doucement sur la route : la course est longue et les possibilités de voir les coureurs sont nombreuses.

Article 8 : Assurance

Chaque participant doit souscrire une assurance individuelle accident couvrant notamment la responsabilité civile, les frais de décès, d'invalidité permanente, de recherche et de secours, ainsi que l'assistance et le rapatriement. Les frais d'évacuation héliportée non justifiés seront à la charge du participant. En cas de prise en charge médicale, le participant doit immédiatement informer l'Organisation ainsi que son assureur, pour permettre la prise en charge par l'une ou l'autre des assurances. À défaut, les frais resteront à la charge du participant. En cas d'abandon ou de disqualification, la responsabilité de l'Organisation est dégagée.

Les licenciés FFA bénéficient des garanties d'assurance associées à leur licence. Les participants majeurs non licenciés FFA titulaires d'un Pass Prévention Santé bénéficient de la responsabilité civile incluse dans ce titre de participation, mais doivent vérifier qu'ils disposent d'une assurance individuelle accident adaptée à leur pratique, notamment pour les garanties décès, invalidité, recherche, secours, assistance et rapatriement.

L'Organisation se réserve le choix des moyens d'évacuation, en priorisant toujours la sécurité des coureurs.

Article 8.1 Responsabilité civile de l'organisateur

Conformément à la législation, l'association Trail du LOU a souscrit une assurance responsabilité civile à la MAIF couvrant ses préposés et les participants, pour les accidents qu'ils pourraient causer pendant l'évènement. Cette couverture intervient en complément des assurances personnelles des participants. Un justificatif d'assurance peut être fourni aux participants sur simple demande.

Article 8.2 Dommages matériels

L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou détérioration des biens personnels des participants, y compris les équipements laissés dans les sacs d'allègement fournis pour la course et cela, avant, pendant et après la course. Les participants restent seuls responsables de leurs biens et sont encouragés à souscrire une assurance personnelle pour couvrir ces risques.

Article 8.3 Annulation des épreuves

Si les circonstances l'exigent, l'organisateur se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours, la position des bases de vie et ravitaillements, des points chronométriques, les emplacements des postes de secours, de modifier les barrières horaires, de reporter la date et/ou les horaires d'une partie ou de la totalité des épreuves de l'Evènement, d'arrêter la course en cours, de l'annuler ou de mettre en place un itinéraire de repli, sans préavis, et sans que les coureurs puissent prétendre à aucune indemnisation ou aucun remboursement des frais d'inscription.

En cas d'annulation totale ou partielle de l'évènement pour un motif indépendant de la volonté de l'Organisateur. Notamment en cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, ou pour toute raison mettant en danger la sécurité des coureurs, l'Organisation se réserve la possibilité de reporter une partie des droits d'inscription sur l'édition de l'année suivante. À défaut de report, un remboursement partiel pourra être proposé. Son montant sera calculé en fonction des frais engagés et non récupérables par l'Organisation à la date de l'annulation.

Article 9 : Informatique et Liberté – Protection des données personnelles et droit à l'image

Tout coureur renonce expressément à se prévaloir du droit à l'image durant l'épreuve, comme il renonce à tout recours à l'encontre de l'organisateur et de ses partenaires agréés pour l'utilisation faite de son image. Il autorise à fixer, reproduire et communiquer au public les photographies prises dans le cadre de l'édition du NéanderTrail. Les photographies et films pourront être exploités et utilisés directement par l'association Trail du Lou et par ses partenaires agréés, sous toutes formes et tous supports connus et inconnus à ce jour, dans le monde entier, sans limitation de durée, intégralement ou par extraits.

L'association s'interdit expressément de procéder à une exploitation des photographies ou films susceptibles de porter atteinte à la vie privée ou à la réputation, ou de toute autre exploitation préjudiciable.

En application de la loi informatique et libertés du 6 août 1978 et conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), tout concurrent dispose d'un droit d'accès et de rectification des données le concernant. Les informations sont recueillies dans le cadre de l'inscription à l'une des courses du NéanderTrail pour les besoins d'identification de chaque concurrent. Ces informations servent à l'affectation des dotations, à s'assurer de la capacité physique du concurrent et à participer à la course. Elles servent à communiquer, avant, pendant et après l'évènement toutes les informations liées à sa participation ainsi qu'à transmettre des informations provenant de certains partenaires. Pour ce dernier point le coureur aura au moment de l'inscription la possibilité d'accepter ou de refuser.
Au-delà de ces 10 ans, et sauf autorisation explicite du coureur, toutes les données sont supprimées, exceptées les données d'état civil qui permettent de conserver les classements.
Les coureurs peuvent demander, à partir de la plateforme d'inscription, l'anonymisation de leur dossier. Cette opération sera réalisée 60 jours après la fin de l'épreuve, sur la plateforme d'inscription du NéanderTrail, et avant publication (UTMB index, ITRA.run). Après publication, les coureurs voulant anonymiser leur résultat devront faire la demande auprès des plateformes concernées.

Tout coureur peut avoir accès aux données personnelles le concernant soit sur son espace personnel ou par mail à l'adresse suivante : neandertrail@gmail.com

Article 10 : Conditions générales

Chaque participant, par son inscription, reconnaît avoir pris connaissance du règlement de la course, en accepte toutes les clauses et s'engage à le respecter et à dégager la responsabilité des organisateurs.

Le présent règlement s'applique à l'ensemble des épreuves et a été rédigé en conformité avec le règlement de la Fédération Française d'Athlétisme (FFA) relatif aux courses hors stade.

Le présent règlement peut être modifié à tout moment et sans préavis par l'équipe organisatrice de l'évènement « NéanderTrail de Bruniquel », jusqu'à la veille du départ de la première course. Toute mise à jour sera publiée sur le site officiel de l'évènement : www.neandertrail.fr

Version du règlement : 06/11/2026